Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260430-CM2605066-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

COMMUNE DE
MAEN ROCH

Conseillers municipaux :
- en exercice : **29**
- présents (ouverture de séance) : **24**
- votants (ouverture de séance) : **26**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : vendredi 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Maen Roch, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Thomas JANVIER,** Maire

Présent.e.s : Monsieur Thomas JANVIER, Madame Pascale TAZARTEZ, Madame Paule PERRIN, Monsieur Lionel OGER, Monsieur Claude MICHEL, Madame Céline VEILLARD, Monsieur Claude SIMON, Monsieur Joël CHAMPAGNAC, Monsieur Yannick BODIN, Madame Jeannick SOURDIN, Madame Viviane TROPÉE, Monsieur Raphaël MORVAN, Monsieur David RETORE, Madame Binetou SOCK, Madame Peggy GAUTHIER, Madame Virginie LESAGE (arrivée à 20h08), Madame Laurie LOURENCO, Madame Marina LERAMEY, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN , Madame Stéphanie LEMERCIER, Monsieur Michael MACÉ, Monsieur Éric LEMERCIER, Madame Isabelle DELEPINE, Monsieur Tangi MARION, Monsieur Jacky RABOUIN.

Représenté.e.s : Monsieur François-Xavier RIVIERE pouvoir à Céline VEILLARD, Marie-Armelle BLANC pouvoir à Madame Pascale TAZARTEZ.

Absent.e.s : Monsieur Théo BELÉ, Madame Isabelle COLLET.

Arrivée de Madame Virginie LESAGE à 20h08.

AFFAIRE INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

CM26.05.066 **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOISANCE ET DE LA MINETTE**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260430-CM2605066-DE

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, à la suite de son renouvellement, à procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et de 1 délégué suppléant qui seront appelés à siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Loisance et de la Minette.

1. Élection des 3 délégués titulaires

➔ **Lionel OGER**
➔**Gaëtan DUBREIL JARDIN**
➔**Marie-Armelle BLANC**

ont été proclamés délégués titulaires pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Loisance et de la Minette.

2. Élection de 1 délégué suppléant

➔ **Éric LEMERCIER**

a été proclamée déléguée suppléante pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Loisance et de la Minette :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte pour 20 voix et 2 oppositions cette délibération et

- **DONNE** à Monsieur le Maire, ou son représentant, tous pouvoir pour l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme,
le registre dûment signé,

le Maire,

Thomas JANVIER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »